



Chalonnnes-sur-Loire, le 12 mai 2026

AVIS DE RECRUTEMENT - VILLE DE CHALONNES-SUR-LOIRE
TECHNICIEN(NE) DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS (N1/N2)

La Ville de Chalonnnes-sur-Loire, membre de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, recrute un Technicien des Systèmes d'Information et de Télécommunication (H/F), à temps complet, dans le cadre d'un emploi permanent.

*

Ville de 6700 habitants, Chalonnnes-sur-Loire a été désignée Petite Ville de Demain. Grâce au projet de territoire qu'elle est en train d'élaborer, Chalonnnes imagine actuellement son développement dans les 20 années à venir pour rester un territoire dynamique et durable. Située à 25 km d'Angers, sur la ligne TER Angers-Cholet, Chalonnnes dispose d'une gare TER facilement accessible en vélo depuis le centre-ville.

*

Type de recrutement : Agent titulaire de la fonction publique (mutation ou nomination sur concours) ; ou, à défaut CDD ;

Grade(s) ou cadre(s) d'emplois : Technicien territorial ou Adjoint technique territorial ;

Catégorie : B ou C ;

Quotité de temps de travail : temps plein ;

Date limite de candidature : 12.06.2026 ;

Période souhaitée de recrutement : dès que possible ;

Nous recherchons un(e) Technicien(ne) des Systèmes d'Information et de Télécommunications pour assurer la gestion opérationnelle de notre infrastructure informatique et télécoms. Sous la responsabilité du directeur des services supports, vous interviendrez principalement sur les niveaux 1 et 2, en coordination avec des prestataires pour les besoins de niveau 2+ et 3.

Vos missions principales seront les suivantes :

✓ **Gestion opérationnelle et support IT (N1/N2)**

- Assurer l'administration de premier niveau d'un serveur Hyper-V intégrant 8 serveurs virtuels (Windows très majoritairement et Linux de manière résiduelle).
- Gérer, installer et maintenir un parc informatique de 90 postes (Répartis sur 17 bâtiments communaux), des équipements réseaux (routeurs, switches), des bornes Wi-Fi et des périphériques.
- Assister les utilisateurs : diagnostic, résolution des incidents courants, conseils, sensibilisation à la sécurité informatique et aux bonnes pratiques.
- Suivre et traiter les demandes d'assistance liées aux logiciels métiers (installation, maintenance et mise à jour).
- Administrer et superviser les boîtes mails sous Office 365, ainsi que l'antivirus.

✓ **Télécommunications et services IT**

- Gérer les lignes internet fibre, la téléphonie fixe (3CX) et mobile.
- Maintenir et suivre les systèmes d'impression (photocopieurs) et la gestion des stocks de consommables (cartouches, toners).
- Être référent audio et vidéo pour la salle du Conseil municipal.

✓ **Gestion de projets et collaboration avec les prestataires**

- Assurer les missions de chef de projet informatique de la rédaction des cahiers des charges au suivi opérationnel (passation des marchés, planification, mise en œuvre).
- Travailler en coordination avec des prestataires pour les interventions de niveau 2+ et 3.
- Apporter un soutien à la décision en rédigeant des rapports à destination des élus et décideurs.

✓ **Gestion administrative et stratégique, encadrement**

- Concevoir et gérer le budget annuel du service : recensement des besoins auprès des services destinataires, budgétisation et suivi des dépenses.
- Réaliser une veille technologique et réglementaire pour garantir la conformité et l'efficacité des outils.
- Assumer le rôle de DPD (Délégué à la Protection des Données).
- Être en capacité d'encadrer l'activité de stagiaires ou d'apprentis.

✓ **Profil recherché :**

- Formation en informatique (Bac +2 ou équivalent) avec une expérience en gestion de systèmes et support utilisateurs.
- Compétences en gestion de réseaux et outils collaboratifs (Office 365).
- Aptitudes pour diagnostiquer et résoudre des problématiques techniques de niveau 1 et 2.
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales appréciée.
- Bonnes capacités de communication et sens du service utilisateur.
- Sens de la rigueur et de la confidentialité, notamment dans le cadre de la gestion des données personnelles.
- Disposer d'une habilitation électrique serait un plus.

✓ **Ce que nous offrons :**

- Un poste varié et dynamique, alliant gestion opérationnelle et pilotage / participation à des projets structurants, au sein d'une collectivité engagée dans l'innovation numérique.
- Une collaboration enrichissante avec des prestataires spécialisés pour des interventions complexes.
- Une équipe bienveillante et un environnement stimulant.
- Un réseau de techniciens au niveau communautaire (Communauté de communes Loire-Layon-Aubance et communes membres).

✓ **Rémunération et avantages :**

- Rémunération : statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :
 - Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).
 - Annuelles et sous conditions : CIA (suivant la manière de servir et l'atteinte des objectifs).
 - Prime annuelle.

- Avantages :
 - Comité d'entreprise (prestations consultables sur cnas.fr) ;
 - Prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt) : contrat employeur obligatoire avec prise en charge partielle par la collectivité ;
 - Participation de 20 €/mois à la mutuelle si contrat labellisé ;
 - Prise de repas possible à la Résidence Soleil de Loire avec prise en charge partielle de l'employeur ;
 - RTT : nombre de jours de RTT à déterminer selon organisation de travail choisie ;
 - Télétravail : éligible au terme de six mois de collaboration (modalités à déterminer).

*

Les candidatures comprennent obligatoirement une lettre de motivation, un C.V., une copie des diplômes et, le cas échéant, le dernier arrêté de situation administrative. Elles sont adressées au plus tard le 25.06.2026 :

Par courrier : Mairie de Chalonnnes - Service des Ressources Humaines – 14 Ter Place de l'Hôtel de Ville - 49290 CHALONNES SUR LOIRE, ou par mail : rh@chalonnnes-sur-loire.fr

*

Informations complémentaires :

Travailleurs handicapés : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.